

2016_CT2_234

OBJET : Environnement, cadre de vie, développement durable et déchets - Collecte et traitement des déchets - Rénovation et extension de la déchèterie d'Aix-en-Provence - Ajustement du montant de l'opération et du plan de financement

Le 12 octobre 2016, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix, s'est réuni en session ordinaire au gymnase Guy Drut à Bouc-Bel-Air, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 6 octobre 2016, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse – ALBERT Guy – AMAROUCHE Annie – BACHI Abbassia – BALDO Edouard – BARRET Guy – BORELLI Christian – BOUDON Jacques – BOULAN Michel – BOUVET Jean-Pierre – BOYER Raoul – BRAMOULLÉ Gérard – BUCCI Dominique – CALAFAT Roxane – CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHARRIN Philippe – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – CORNO Jean-François – CRISTIANI Georges – DAGORNE Robert – de SAINTDO Philippe – DELAVET Christian – DEVESA Brigitte - DI CARO Sylvaine - FABRE-AUBRESPY Hervé – FREGEAC Olivier – GACHON Loïc – GARELLA Jean-Brice – GOUIRAND Daniel – GROSSI Jean-Christophe - HOUEIX Roger – LAFON Henri – LHEN Hélène – MALLIÉ Richard - MANCEL Joël – MARTIN Régis – MENFI Jeannot – MERCIER Arnaud – MERGER Reine - MONDOLONI Jean-Claude – MORBELLI Pascale – NERINI Nathalie – PAOLI Stéphane - PELLENC Roger – PERRIN Jean-Marc – POLITANO Jean-Jacques – RAMOND Bernard – RENAUDIN Michel – SALOMON Monique – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – SUSINI Jules – TALASSINOS Luc – TAULAN Francis – TERME Françoise – TRAINAR Nadia – YDE Marcel

Étai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : ALLIOTTE Sophie donne pouvoir à RENAUDIN Michel – AMIEL Michel donne pouvoir à BUCCI Dominique – ARDHUIN Philippe donne pouvoir à MALLIÉ Richard - AUGÉY Dominique donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – BENKACI Moussa donne pouvoir à BACHI Abbassia – BONTHOUX Odile donne pouvoir à BOUDON Jacques – CIOT Jean-David donne pouvoir à CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – de BUSSCHERE Charlotte donne pouvoir à BALDO Edouard – GERARD Jacky donne pouvoir à RAMOND Bernard – JOISSAINS Sophie donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse – LAGIER Robert donne pouvoir à CESARI Martine - LENFANT Gaëlle donne pouvoir à CASTRONOVO Lucien-Alexandre – MALAUZAT Irène donne pouvoir à de SAINTDO Philippe – MÉI Roger donne pouvoir à MENFI Jeannot – MICHEL Marie-Claude donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude - PIZOT Roger donne pouvoir à ALBERT Guy – PRIMO Yveline donne pouvoir à NERINI Nathalie - ROLANDO Christian donne pouvoir à BOUVET Jean-Pierre – SERRUS Jean-Pierre donne pouvoir à CHARRIN Philippe – SLISSA Monique donne pouvoir à CALAFAT Roxane

Étai(en)t excusé(es) sans pouvoir : AMEN Mireille – BURLE Christian – CANAL Jean-Louis – CHAZEAU Maurice – FERAUD Jean-Claude – FILIPPI Claude – GALLESE Alexandre – GUINIERI Frédéric – JOUVE Mireille - LEGIER Michel – PEREZ Fabien – PROVITINA-JABET Valérie – ROUVIER Catherine – ZERKANI-RAYNAL Karima

Secrétaire de séance : Roxane CALAFAT

Monsieur Philippe de SAINTDO donne lecture du rapport ci-joint.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20161012-2016_CT2_234-
DE
Date de télétransmission : 21/10/2016
Date de réception préfecture : 21/10/2016

RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

Environnement, cadre de vie, développement durable et déchets/Collecte et traitement des déchets

■ Séance du 12 octobre 2016

06_3_05

■ Rénovation et extension de la déchèterie d'Aix-en-Provence – Ajustement du montant de l'opération et du plan de financement

Madame le Président soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

Le Territoire du Pays d'Aix est engagé dans la mise en œuvre de nombreuses réalisations au sein de son territoire. Certains des investissements qui traduisent les politiques publiques peuvent faire l'objet d'un cofinancement de la part de partenaires institutionnels, consulaires, financiers, ou privés.

Par délibération n°2013_B226 du Bureau communautaire du 16 mai 2013, La Communauté du Pays d'Aix actait le programme des travaux d'aménagement et d'extension de la déchèterie de la Parade à Aix-en-Provence, aujourd'hui saturée, vieillissante et qui n'est plus adaptée au regard de la fréquentation rencontrée et de la réglementation en vigueur, en particulier en matière de sécurité.

Par délibération n°2015_B639 du 26 novembre 2015, la Communauté du Pays d'Aix présentait un plan de financement et sollicitait une demande de subvention auprès du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, de la Région Paca et de l'Ademe pour un montant de travaux estimé à 900.000€HT.

Fin 2015, l'estimation a été ajustée à 975.000 €HT en intégrant quelques derniers aménagements complémentaires.

Sur cette base, la Communauté du Pays d'Aix a lancé fin 2015, une procédure adaptée allotie en 4 lots pour la réalisation des travaux. Suite à cette consultation, le montant contractuel global pour la réalisation des travaux a été porté à 1.028.394,97€HT.

Compte tenu de l'écart significatif entre l'estimation initiale et le montant contractuel pour la réalisation des travaux de rénovation et d'extension de la déchèterie d'Aix-en-Provence, il convient de délibérer à nouveau pour ajuster le montant du programme et le plan de financement prévisionnel associé pour solliciter les subventions sur la base de ce nouveau montant contractuel.

Par ailleurs, cette opération est incluse dans l'Autorisation de Programme « Extension Rénovation Déchèterie » n°DI173AP, votée le 11 décembre 2014, suffisamment dotée d'un montant total de 2.230.000€TTC.

La présente délibération vise donc à approuver la modification du montant du programme de l'opération et de son plan de financement.

Le coût prévisionnel de cette opération est estimé à 1.028.394,97€HT.

Le Plan de financement prévisionnel ajusté de cette opération est le suivant :

ORGANISMES SOLLICITES	TAUX SOLLICITES	MONTANTS SOLLICITES
Conseil Départemental 13 Dispositif « Aides aux Communes »	46,7 %	479 876 euros
ADEME	23,3 %	240 000 euros
Métropole d'Aix-Marseille-Provence – Territoire du Pays d'Aix	30%	308 519 euros
TOTAL	100 %	1 028 395 euros

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La délibération n° 2014_A242 du Conseil communautaire de la CPA du 11 décembre 2014 créant l'Autorisation de Programme n° DI173AP relative à l'opération Extension Rénovation Déchèteries ;
- La délibération initiale de demande de subvention n°2015_B639 du Bureau communautaire de la CPA du 26 novembre 2015 ;
- La délibération n°HN 088-219/16 CM du Conseil de la Métropole du 28 avril 2016 portant délégation du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire du Pays d'Aix;
- L'avis de la commission Environnement, développement durable et gestion des déchets du 21 septembre 2016.

Où il le rapport ci-dessus,

Délibère

Article unique :

Est approuvée la modification du montant prévisionnel de l'opération à 1.028.395€HT et du plan de financement associé dans le cadre de l'autorisation de programme DI173AP dont le montant de 2.230.000€TTC reste inchangé.

OBJET : Environnement, cadre de vie, développement durable et déchets - Collecte et traitement des déchets - Rénovation et extension de la déchèterie d'Aix-en-Provence - Ajustement du montant de l'opération et du plan de financement

Vote sur le rapport

Inscrits	91
Votants	77
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	77
Majorité absolue	39
Pour	77
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents
Maryse JOISSAINS MASINI

Signé, le 19 OCT. 2016

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20161012-2016_CT2_234-
DE
Date de télétransmission : 21/10/2016
Date de réception préfecture : 21/10/2016